

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-82

Promotion des actions du Parc et vulgarisation des connaissances techniques via le « Carnet technique »

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4	0	0	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

CODE PROJET : 7202

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe(s) : 1- Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

3- Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation(s) : 4_ Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel / 7_ transmettre les savoirs du territoire/ 8_ Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 16 – Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel

Mesure 32 - Mesure Phare : concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Mesure 36 - Organiser la communication

Contrat de Parc 2023-2026 : Fiche action N°6.2 : Actions éducation au territoire

Le rapporteur expose :

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu, la délibération n°B.2019-111 du 03 décembre 2019 portant validation du programme éducatif scolaire 2019-2020 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'une des principales missions des Parcs naturels régionaux visant à contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- le développement de la mission « éducation et transmission » du Parc, et ses nouvelles orientations stratégiques inscrites au contrat de Parc 2023-2026

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a depuis de nombreuses années valorisé ses patrimoines, notamment au travers de la publication de deux cahiers techniques : les Cahiers du Patrimoine Bâti et les Cahiers du Patrimoine naturel. De 2006 à 2019, ce sont 12 publications qui ont ainsi été éditées, à destination du grand public.

Il est proposé de relancer ce travail au travers d'un nouveau format : un seul « cahier technique », qui se baserait sur une approche transversale, systémique et intégrée. Cette proposition s'inscrit pleinement dans la logique déployée au sein de l'équipe PNR ML de créer du lien entre les différentes thématiques. Il s'agit par ailleurs d'une volonté de la Région Nouvelle Aquitaine exprimée lors de l'élaboration du contrat de Parc 2023-2026 avec l'intégration du concept « One Health ».

Description du projet :

L'objectif de ce nouveau format est de :

- Relayer, valoriser et vulgariser les connaissances et savoirs scientifiques et techniques sur des sujets qui concernent le territoire de manière ludique, transversale – sur la base de données et d'approches variées,
- Valoriser les actions du Parc en termes d'acquisition de données et d'expertises techniques,
- Sensibiliser, mobiliser et former les habitants aux enjeux actuels du territoire,
- Favoriser des changements de pratiques (donner une dimension citoyenne et participative)
- Sensibiliser au concept « One health » par une approche plurielle (multi-compétences)

Ce document pourra être distribué à la Maison du Parc, lors d'animations/de sorties/de conférences, sur demande et serait également mise en ligne sur le site internet du PNR ML. Tant sur la forme que le fond, il viendra en complément des autres actions d'informations et de sensibilisation développées telles que l'organisation des cycles de conférences, d'animations, le Journal du Parc, ...

Un groupe de travail, à l'instar du comité de rédaction du Journal du Parc, sera constitué pour définir précisément le format (livret 16 à 20 pages, format bande-dessinée, vidéo, ... alternativement ou un format fixe) et valider des sujets.

La rédaction du document se fera principalement en régie, au regard du développement interne des missions « éducation et transmission ». Le budget prévisionnel proposé ci-dessous sera dédié à l'achat d'illustrations, la mise en page, aux coûts d'impression, etc. Les besoins concrets seront affinés au moment de la phase rédactionnelle.

La fréquence des publications sera d'une fois par an et s'inscrira dans la durée, au moins celle du contrat de Parc 2023-2026.

Plan de financement prévisionnel annuel 2023 -2026 :

Items	Dépenses Montant (TTC)	Recettes					
		Contrat Parc		Etat		Autofinancement	
		Taux	€	Taux	€	Taux	€
Création du cahier technique Année budgétaire 2023	5 000 €	50%	2 500 €	45%	2 250 €	5%	250 €
Création du cahier technique Année budgétaire 2024	5 000 €	50%	2 500 €	0%	0 €	50%	2 500 €
Création du cahier technique Année budgétaire 2025	5 000 €	50%	2 500 €	0%	0 €	50%	2 500 €
Création du cahier technique Année budgétaire 2026	5 000 €	50%	2 500 €	0%	0 €	50%	2 500 €
Total sur 2023-2026	20 000 €	50%	10 000 €	11%	2 250 €	39%	7 750 €

Les recettes prévisionnelles indiquées sont minimalistes. Seuls les recettes issues du contrat de Parc sont contractualisées sur la période. Les recettes de l'Etat (DREAL) sont acquises pour l'exercice budgétaire 2023 et sont renégociées chaque année. En ce sens et par prudence elles ne sont pas indiquées au présent plan de financement prévisionnelles pour les années 2024 à 2026.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le principe d'édition d'un Carnet technique annuel,
- de valider le fonctionnement global lié à la gouvernance de mise en œuvre de l'outil de communication, la rédaction et la diffusion de ce document,
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le principe d'édition d'un Carnet technique annuel,
- de valider le fonctionnement global lié à la gouvernance de mise en œuvre de l'outil de communication, la rédaction et la diffusion de ce document,

- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 08.12.23
Et qu'elle a été affichée le 08.12.23



REÇU LE
08 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

